

Quelques remarques sur l'œuvre de Louis Fédié

C'est peut-être parce qu'il essuya lui-même de sévères critiques à la parution notamment du *Roman de Philoména* qu'il pensait contemporain de Charlemagne : « même à Carcassonne, de pareilles bévues ne sont plus permises » écrivait en 1897 Léon G. Pélissier dans la *Revue des Universités du Midi*, que Louis Fédié devint l'un des seuls soutiens d'Henri Boudet quand sa thèse sur la vraie langue celtique fut aussi l'objet des plus vifs commentaires *.

Concernant son ouvrage *Le Comté de Razès*, le reproche qui revient le plus souvent est celui de ne pas signaler les sources documentaires desquelles Louis Fédié tire ses informations. Dans un compte-rendu figurant dans le tome V de la *Revue des Sociétés savantes des Départements*, on peut lire : « On regrette dans ce travail l'absence totale de l'indication des sources et des documents sur lesquels il a été rédigé. ».

Le Haut-Razès est cette partie du département de l'Aude qui, partant du pays de Carcassonne et du Bas-Razès, s'élève entre les Corbières et les montagnes de l'Ariège jusqu'aux premières vallées des Pyrénées, en comprenant les eaux thermales d'Alet et de Rennes-les-Bains. La notice qui le concerne est un exposé, bien rapide et général, de l'histoire et de la géographie du pays, plutôt qu'une *Étude* proprement dite. On regrette dans ce travail l'absence totale de l'indication des sources et des documents sur lesquels il a été rédigé. L'addition de ces témoignages d'exactitude, servant de points de repère et facilitant le contrôle, n'ôte rien à l'intérêt du récit et nul ne saurait s'en dispenser. Mais nous voudrions surtout mettre en garde M. Fédié sur son penchant à rechercher et à expliquer le sens original des noms de lieu. La science étymologique a aujourd'hui ses règles et ses principes bien établis; malheur à qui s'aventure dans le domaine de la géographie historique sans les posséder.

Même remarque en 1883 de la part de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. On peut en effet lire aux pages 46 et 47 de ses Mémoires : « Il eût pu, ce qui est très utile, indiquer dans une préface les noms des auteurs consultés, les titres des documents originaux analysés. M. Fédié met le lecteur dans la nécessité de le croire sur parole. On n'écrit pas seulement pour ses amis et ses compatriotes, tous disposés à ne pas marchander leur foi, parce qu'ils ont avec l'auteur l'amour du pays natal. ».

* Lire également l'article intitulé *Bibliographie de l'Aude* et les notules in bulletin *Parle-moi de RLC* 2006, pages 6 à 33. Se reporter aussi à la notice de Jean Fourié in *Mémoires de la SASC*, années 1976 à 1978, 4^{ème} série, tome IX, pages 168 à 172.

Deux de nos correspondants (2), MM. Fons-Lamothe et le docteur Buzairien, ont écrit l'histoire du bas Razès. M. Fédié, membre de la Société des arts et sciences de Carcassonne, ancien conseiller général de l'Aude, nous donne aujourd'hui celle du haut Razès, en venant compléter ainsi l'histoire de cette partie du département de l'Aude qui confine, d'un côté, à l'Ariège et, de l'autre, aux Pyrénées-Orientales.

L'ouvrage de M. Fédié, intitulé : *le comté de Razès et le diocèse d'Alep*, forme un volume in-8° de plus de quatre cents pages, où le Razès est étudié depuis le temps des Gaulois, dans toutes ses parties : Rennes-le-Château, Alet, Quillan, le pays de Sault, le Donnezan, le Capcir, le pays de Fenouillèdes, la châtellenie de Pierre-Pertuse.

Ce travail, principalement fait pour intéresser les personnes qui le liront sur les lieux, est écrit dans un style abondant, élégant, facile. Il porte le témoignage que l'auteur a beaucoup lu et beaucoup vu ; il aurait dû, toutefois, fortifier son texte des notes qu'il avait rédigées. Il eût pu, ce qui est très utile, indiquer dans une préface les noms des auteurs consultés, les titres des documents originaux analysés.

M. Fédié met le lecteur dans la nécessité de le croire sur parole. On n'écrit pas seulement pour ses amis et ses compatriotes, tous disposés à ne pas marchander leur foi, parce qu'ils ont avec l'auteur l'amour du pays natal.

Ces réserves faites, ces indications données, le travail de M. Fédié n'en reste pas moins celui d'un homme de mérite. Nous le prions de ne pas trouver dans nos observations, dans nos réflexions, la moindre intention de le décourager, bien au contraire ; si, puisant dans nos Mémoires le goût de la vraie méthode, il accompagne ce qu'il dit de pièces à l'appui, il aura fourni des travaux très estimables.

La même année, M. J. Tolra de Bordas écrivait dans la *Revue des Questions Historiques* : « Mais il nous sera permis de nous étonner que l'auteur, dans les diverses parties de son travail, n'ait pas jugé à propos d'indiquer les documents qui lui ont servi et les sources où il a puisé. En matière historique, le lecteur a le droit de se montrer exigeant, et l'auteur ne peut pas prétendre qu'on s'en rapporte aveuglément et de confiance à ses affirmations. Quand d'anciens actes sont cités, il faut que le lecteur soit mis à même de recourir aux textes : or, pour cela, l'auteur doit tout au moins renvoyer aux Recueils ou Collections, ce qu'a oublié de faire M. Fédié. L'absence presque complète de renvois et de citations ne peut que diminuer la valeur et l'autorité de son livre, où, d'ailleurs, pour notre part, nous croyons avoir remarqué plusieurs erreurs, que nul document n'éclaire et ne justifie dans le sens de l'auteur. »

communes du canton de Montlouis (Pyrénées-Orientales) ; 5^o le *pays de Fenouillèdes ou Fenouillet*, embrassant à peu près une partie du canton d'Axat (Aude), et les trois cantons de Saint-Paul-de-Fenouillet, de Latour-de-France et de Sournia (Pyrénées-Orientales) ; — 6^o enfin, la *Châtellenie de Pierre-Portuse*, qui s'étendait sur huit villages des cantons de Tuchan et de Coniza (Aude).

Après avoir expliqué l'origine du nom donné à cet ancien comté, qui avait pour capitale *Rhoda* (Rennes-le-Château), M. Fédié reconstruit cette ville et signale son rôle important aux époques wisigothique, sarrazine et carlovingienne. Devenue ville comtale, tantôt annexée au comté de Barcelonne, tantôt soudée au domaine des comtes de Carcassonne, elle voit ce rôle et cette importance s'amoindrir à partir du milieu du XI^e siècle, jusqu'à ce qu'elle succombe sous les coups d'Alphonse II, roi d'Aragon (fin du XII^e siècle) et finalement en 1362.

L'auteur nous fait connaître ensuite la ville et le diocèse d'Alet, avec ses fiefs ecclésiastiques, et tout le reste du *Haut-Razès* (c'est la partie la plus considérable du livre) ; puis, il continue en déroulant, au double point de vue historique et descriptif, les quatre autres contrées qui complétaient l'ancien comté de Razès, dont les limites se confondirent, à peu de chose près, avec celles du diocèse d'Alet, créé au XIII^e siècle.

C'est le passé historique de ce pays, appelé successivement le comté de Razès et le diocèse d'Alet, que M. Fédié s'est proposé de faire revivre, dans une suite de notices, communiquées d'abord à la *Société des arts et des sciences* de Carcassonne et réunies ensuite en volume (la 1^{re} notice sur *Rhoda* avait même été

présentée au congrès des Sociétés savantes réuni à la Sorbonne, le 23 avril 1877). Au lieu de consigner le résultat de ses recherches dans un récit général embrassant, par ordre chronologique, l'ensemble du comté et du diocèse, l'auteur passe successivement en revue, dans une série de monographies, les villes et les bourgs, les églises et les abbayes, les châteaux et les forteresses qui, depuis plus de douze cents ans, ont marqué leur place dans la contrée. Nous voulons bien reconnaître les avantages de cette méthode, particulièrement au point de vue des recherches, généralement rendues plus faciles pour telle ou telle partie de la contrée ainsi étudiée. Mais il nous sera permis de nous étonner que l'auteur, dans les diverses parties de son travail, n'ait pas jugé à propos d'indiquer les documents qui lui ont servi et les sources où il a puisé. En matière historique, le lecteur a le droit de se montrer exigeant, et l'auteur ne peut pas prétendre qu'on s'en rapporte aveuglément et de confiance à ses affirmations. Quand d'anciens actes sont cités, il faut que le lecteur soit mis à même de recourir aux textes : or, pour cela, l'auteur doit tout au moins renvoyer aux Recueils ou Collections, ce qu'a oublié de faire M. Fédié. L'absence presque complète de renvois et de citations ne peut que diminuer la valeur et l'autorité de son livre, et, d'ailleurs, pour notre part, nous croyons avoir remarqué plusieurs erreurs, que nul document n'éclaire et ne justifie dans le sens de l'auteur.

J. TOLNA DE BORDAS.

—
Le comté de Razès et le diocèse d'Alet. Notices historiques, par Louis FÉDIÉ, ancien conseiller général de l'Aude. Carcassonne, Lajoux frères, libraires-éditeurs, 1880, in-8^o de 416 p.

Il y a quelque temps, nous rendions compte dans la *Revue* (1^{er} juillet 1876) d'un intéressant volume publié par M. l'abbé Lasserre, sous ce titre : *Recherches historiques sur la ville d'Alet et son ancien diocèse*. L'auteur du livre que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs a agrandi ce cadre ; car il a étudié, historiquement et topographiquement, non seulement le pays correspondant à l'ancien diocèse d'Alet, mais encore tout l'ancien comté de Razès, faisant partie de la province de Septimanie, et s'étendant au comté de Carcassonne aux frontières d'Espagne, du comté de Foix au pays de Termes. Il comprenait : 1^o le *Razès proprement dit* ou *Haut-Razès*, correspondant aux cantons de Couiza et de Quillan, avec une partie de ceux de Limoux et de Mouthoumet (le *Bas-Razès*, ou triangle formé par le territoire qui s'étend entre Limoux, Montréal et Mirepoix, ne faisait partie ni de l'ancien comté de Razès, ni de l'ancien diocèse d'Alet) ; — 2^o le *pays de Soult* (canton de Belcaire et partie du canton d'Axat) ; — 3^o le *Domèzan*, formant le canton de Quérigut (Ariège) ; — 4^o le *Capcir*, comprenant huit (et non pas quinze)

Si *Le Comté de Razès* reçut ces désobligeantes critiques, d'autres écrits de Louis Fédié furent mieux accueillis, à l'exemple de ses *Notes biographiques sur le vicomte Guillaume de Joyeuse, lieutenant au gouvernement de Languedoc* dont un compte rendu, publié en 1876 dans la *Revue des Sociétés Savantes des Départements*, disait en substance ce qui suit :

Notes biographiques sur le vicomte Guillaume de Joyeuse, lieutenant au gouvernement de Languedoc, par M. Louis Fédié, de la Société des arts et sciences de Carcassonne.

Parmi les grandes familles qui ont occupé un rang éminent dans la province du Languedoc pendant la seconde moitié du xvi^e siècle, on remarque notamment la maison de Joyeuse. La grande figure qui domine cette race est celle de Guillaume-Baptiste ou Guillaume II, qui, dès ses jeunes années, avait été pourvu de l'évêché d'Alet, et était destiné à entrer dans les ordres. Mais en 1552 la mort de son frère aîné Jean-Paul, qui, sortant à peine des pages, fut tué dans la brillante défense de Metz, changea sa situation. Guillaume de Joyeuse eut dès lors en perspective l'héritage des titres et dignités du vicomte Jean son père, ainsi que la mise en possession des châteaux et des terres que sa mère Françoise des Voisins possédait dans le diocèse d'Alet. Après la mort de son père, une de ses résidences favorites fut le château de Couissan, aujourd'hui Couiza, dont la construction fut terminée en 1562, et dont les calvinistes se rendirent maîtres en 1576. Ils couvrirent le pays de ruines. Des villages entiers furent complètement détruits, et les habitants, réduits à la plus affreuse misère, errèrent dans les bois et sur les chemins, sans pain et sans abri.

Après le départ des calvinistes, Guillaume de Joyeuse, rentré en possession de ses domaines, résolut de créer dans le bourg de Couiza qui était le centre de sa baronnie, une cité qui devait être une véritable cité d'asile. Le village de Couiza, situé sur les bords de la petite rivière de Salz qui le sépare du parc du château, ne comprenait alors que 133 feux taillables, ce qui fait supposer une population d'environ 700 âmes. Le plan de la cité qui devait y être

construite fut dressé. Les rues projetées avaient la forme d'un damier composé de cinq rues longitudinales et de quatre rues transversales, exactement espacées, se croisant toutes à angles droits et ayant une largeur uniforme de 5 mètres. Chacune de ces rues reçut le nom d'un membre de sa famille, noms qu'elles ont conservés. Mais les guerres de religion ne permirent pas aux habitants de déposer la pique et l'arbalète pour manier la charrue et la truelle. L'attente fut longue, et lorsque le pays commençait à être pacifié, la mort surprit le vicomte au moment où il aurait pu donner suite à son projet de groupement et de colonisation. Il mourut le 6 janvier 1692.

M. Fédié examine les opinions diverses émises par les historiens sur le lieu de la mort de Guillaume de Joyeuse. Il résulte des recherches faites à ce sujet, qu'il est mort à Limours, mais qu'il eut sa tombe dans l'église de Couiza.

Mais que devint son projet de création de nouveaux quartiers dans le bourg qui porte ce nom ?

Pendant plus de deux siècles, les rues qu'il a tracées et qui devaient être les artères d'une cité de l'avenir ne furent bordées que de jardins et de quelques rares constructions. Mais depuis une quarantaine d'années, par suite de l'augmentation de la population, et grâce aussi à l'aisance qui s'est répandue dans la commune de Couiza, le quadrilatère autrefois désert s'est garni sur certains points de nombreuses maisons d'habitation, et l'on peut voir dès aujourd'hui réalisé en partie le rêve qu'avait caressé le vicomte Guillaume de Joyeuse.

La notice qu'il fit paraître sur l'histoire de la Cité de Carcassonne donna lieu à une critique réservée ne lui conférant « ... *si estimable qu'elle soit par certains côtés, elle atteste un manque d'expérience critique qui fait qu'on ne peut lui accorder qu'une valeur scientifique assez restreinte.* » pouvait-on encore lire en 1923 dans le périodique *Le Moyen Âge, revue d'Histoire et de Philologie* (2^{ème} série, tome XXV).

Pour expliquer le manque certain de références historiques dont a fait preuve indéniablement Louis Fédié dans son *Histoire du Comté de Razès*, on ne peut négliger l'opinion de certains historiens qui pensent qu'il eut probablement accès pour ses travaux à une importante documentation mise à sa disposition par des célèbres familles de la région avec qui il était en relation suivie. C'est notamment l'avis d'un auteur, signant de ses initiales G. R. (Guy Rancoule), qui consacre quelques lignes sur l'historien du Razès dans l'ouvrage *Les Audois dictionnaire biographique* publié en 1990 * :

FÉDIÉ (Louis) (Couiza, 11 nov. 1815 - Carc. 17 nov. 1899).

Après quelques hésitations dans le choix de sa carrière (il fut licencié en droit), Louis Fédié prit l'exploitation agricole familiale et toucha quelque peu à la politique. Son oeuvre historique a parfois été controversée : il est vrai qu'elle reste très inégale, à la fois marquée par l'érudition et les qualités de chercheur de son auteur, mais aussi par son imagination, qui oblige à faire preuve de prudence et d'un esprit critique certain quant à son contenu. Il semble avoir eu accès à une masse de documents sur la haute et moyenne vallée de l'Aude, souvent non référencés. Ses principaux ouvrages, *Histoire de Carcassonne, Ville-Basse et Cité, Le Comté de Razès et le diocèse d'Alet*, ont fait, en leur temps, avancer la recherche. Il fut, dans la dernière partie de sa vie, un membre éminent et assidu de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

G.R.

M.S.A.S.C., 4-IX (Jean Fourié).

* Ouvrage édité par l'Association des amis des Archives de l'Aude, la Fédération audoise des Œuvres laïques et la Société d'Études Scientifiques de l'Aude.